

2024

Rapport Annuel 2024 CTP

Table des matières

4	CTP : rapport d'activité
6	CDCTP : rapport d'activité
7	La CTP en bref
10	Bilan
11	Compte de résultats
12	Liste des membres
13	Impressum

Avant-propos



Laurent Favre
Président de la CTP



Fabian Peter
Président de la CTP

Les transports publics suisses sont confrontés à de grands défis d'ordre économique, structurel et financier. Mais il ne fait aucun doute qu'un réseau de transports publics performant et efficace est un facteur clé pour la place économique suisse – tant pour l'industrie que pour le tourisme, pour l'accessibilité des villes et des régions, pour la cohésion sociale et la compétitivité.

La Suisse dispose de l'un des systèmes de transports publics les plus performants au monde, et pourtant ce système ne va pas de soi. La garantie d'un financement à long terme, l'entretien et l'aménagement ciblés des infrastructures ainsi que l'adaptation aux nouvelles réalités technologiques et sociales requièrent de l'anticipation dans les décisions. La CTP s'engage résolument pour que soient créées les conditions-cadres nécessaires afin que nos transports publics restent un modèle de réussite à l'avenir.

La collaboration étroite entre la Confédération et les cantons est un facteur de réussite important, car elle permet de concilier diverses compétences, sources de financement et nécessités régionales. Alors que la Confédération se place dans une perspective nationale, les cantons connaissent le mieux les besoins locaux en matière de mobilité et gèrent les offres régionales. Seul un partenariat étroit permet de créer des liaisons efficaces et fluides, d'utiliser de façon optimale les ressources et de prendre en compte de manière équilibrée les besoins diversifiés des villes et des campagnes. Cette collaboration renforce de surcroît la légitimité au plan politique et l'acceptation de la politique des transports, de sorte que les transports publics demeurent performants, finançables et acceptés par la société à long terme. Grâce à la CTP, les cantons disposent d'une plateforme importante et éprouvée pour s'engager ensemble et en coordination dans ce dialogue.

Le rapport annuel 2024 documente les développements les plus importants de l'année écoulée et montre où nous en sommes. Je passe maintenant le relais à mon successeur et je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement tous les collègues de la CTP et l'équipe du secrétariat général de la CTP pour les moyens, le temps et l'énergie qu'ils investissent année après année dans les transports publics. Ensemble, nous allons poursuivre notre engagement pour les transports publics performants et nous nous en réjouissons.

Laurent Favre
Président de la CTP
(jusqu'au 19 septembre 2024)

Fabian Peter
Président de la CTP
(à partir du 19 septembre 2024)

CTP : rapport d'activité

Crédit d'engagement TRV 2026-28

Ce sont environ 2,5 millions de personnes qui utilisent chaque année le transport régional de voyageurs (TRV). Celui-ci comprend l'offre fournie à l'intérieur d'une région. Cela inclut les RER et les bus dans les agglomérations et vers les zones périphériques régionales, ainsi que certaines liaisons par téléphérique et par bateau. Les recettes provenant de la vente de billets et d'abonnements ne couvrent qu'environ la moitié des coûts. La Confédération et les cantons prennent en charge le découvert. Pour la période 2026-2028, le Conseil fédéral a mis en consultation un crédit d'engagement de 3,496 milliards de francs à cet effet. La CTP reconnaît que le Conseil fédéral veut mettre à disposition des moyens légèrement supérieurs à ceux de la période précédente. Cependant, le crédit prévu ne permet pas de garantir un cofinancement suffisant de la Confédération dans les coûts du TRV, ni de mettre en œuvre des améliorations urgemment nécessaires de l'offre. Dans le cadre de la consultation, la CTP a donc demandé une augmentation de 190 millions de francs. La raison en est qu'hormis les coûts des améliorations de l'offre, il faut faire face aux effets généraux du renchérissement et aux moyens limités à disposition des entreprises de transport pour réaliser des gains d'efficacité tangibles à court terme. Par ailleurs, les cantons s'attendent à des dépenses en nette hausse liées à la décarbonisation du transport par bus. Sans une augmentation appropriée du crédit d'engagement, la réalisation des objectifs de la Suisse en matière de mobilité, de climat et de développement s'en trouve sérieusement compromise. La CTP s'impliquera donc résolument lors des débats parlementaires pour que la Confédération assume ses responsabilités et participe de manière appropriée aux coûts du TRV.

Développement de la RPLP

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) doit à l'avenir s'appliquer également aux camions électriques. Le Conseil fédéral veut ainsi garantir que le trafic lourd continue de supporter ses coûts et que le transfert du trafic marchandises vers le rail soit encore soutenu à l'avenir. Un système de rabais limité à 2035 a pour but de permettre aux entreprises de transport de continuer à investir dans des camions électriques et de bénéficier à cet effet d'une sécurité de planification. La CTP, en collaboration avec la DTAP, a soutenu le projet dans le contexte de la consultation, à condition que l'adaptation soit conforme à l'accord sur les transports terrestres, que les recettes de la RPLP

ne diminuent pas et que tous les bénéficiaires des infrastructures de transport fournissent une contribution financière adéquate.

Révision totale de la loi sur le CO₂

Après trois ans de consultations et de négociations, le projet a été adopté en mars 2024. Les transports publics sont concernés sur les points suivants : d'une part, l'exonération actuelle des transports publics de la taxe sur les huiles minérales doit être supprimée progressivement (2026 pour le trafic local, 2030 pour le TRV). Les recettes supplémentaires ainsi générées par le fonds devront avoir une affectation liée à la promotion des technologies de propulsion neutres en CO₂ et renouvelables dans les transports publics sur route. La CTP s'est activement engagée en faveur de cette solution de compromis. Il en va de même pour les fonds fédéraux prévus dans la loi révisée sur le CO₂ pour le transport ferroviaire international de voyageurs. Il est donc d'autant plus regrettable que le Conseil fédéral, dans le cadre du programme d'économies annoncé à l'automne 2024, souhaite réduire considérablement, voire supprimer complètement ces deux aides et renoncer à une suppression échelonnée de la restitution de la taxe sur les huiles minérales (cf. chapitre suivant).

Programme d'allègement budgétaire 2027

Le Conseil fédéral prévoit de réaliser 3,6 milliards de francs d'économies dans le budget fédéral à partir de 2027. Des coupes sombres y doivent également avoir lieu dans le domaine des transports publics (TP). En premier lieu est concerné le fonds pour l'infrastructure ferroviaire FIF. Après les réductions déjà décidées de la contribution fédérale pour un total de 450 millions de francs en 2025 et 2026, 200 millions de francs de moins par an seront versés au FIF à partir de 2027. D'autre part, le taux de couverture des coûts dans le TRV doit être augmenté de 5% afin que les commanditaires aient moins de compensations à payer. Une autre mesure d'économie prévue consiste à réduire fortement, voire à supprimer totalement, les subventions fédérales accordées au transport ferroviaire international de voyageurs et à la conversion des bus et des bateaux à des modes de propulsion alternatifs, qui avaient été décidées dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂.

Après l'annonce du paquet d'allègements 2027, la CTP s'est prononcée très résolument contre les coupes dans

le FIF et les économies dans le TRV. Afin de garantir la compétitivité, la durabilité et l'attractivité du trafic ferroviaire suisse, il est essentiel que le FIF demeure un instrument fiable. La Confédération doit donc assumer ses responsabilités et s'abstenir de nouvelles coupes. Le FIF et l'aménagement du réseau ferroviaire ne doivent pas être victimes de mesures d'économie à court terme, mais être garantis à long terme, en particulier pour le bien des générations futures, qui dépendent d'un système de transports publics durable et performant. Il en va de même pour les «mesures d'économie» dans le TRV. La mesure proposée générerait soit des charges financières supplémentaires pour les cantons, soit des réductions de l'offre, soit une augmentation des prix des billets. La CTP rejette catégoriquement ces trois scénarios. Des réductions de l'offre vont à l'encontre des objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse ainsi que de la volonté politique de transférer le trafic individuel motorisé vers les transports publics. D'autre part, les régions périphériques, qui ont un taux de couverture des coûts relativement faible, seraient tout particulièrement touchées par les réductions de l'offre. Cela n'est pas dans l'esprit du service public. Une augmentation des tarifs réduirait quant à elle l'attractivité des transports publics (état en décembre 2024).

CDCTP : rapport d'activité

En 2024, la conférence spécialisée s'est essentiellement focalisée sur les questions de tarif et de distribution.

Procédure de commande du transport régional de voyageurs (TRV)

L'optimisation continue de la procédure de commande mise en place conjointement avec la Confédération fait partie des tâches principales de la CDCTP et est un thème récurrent lors des séances du comité, où l'OFT est également représenté. En 2024, des améliorations ont été convenues avec CarPostal pour le processus d'offre, qui apportent plus de transparence dans la prise en compte des prestations du groupe et dans la répartition des recettes. Une nouvelle méthode uniforme à l'échelle nationale a été définie avec les CFF pour la facturation des coûts de distribution.

Projet myRIDE de l'Alliance SwissPass

L'objectif de myRIDE est d'introduire un système tarifaire uniforme et entièrement numérique assorti d'un système de rabais basé sur le kilométrage. Un premier projet pilote a été testé auprès de clients en 2024. Les cantons ont également été associés au projet pour la première fois dans le cadre d'une consultation technique. La CDCTP a donné son soutien de principe aux objectifs du projet, pour autant que les exigences suivantes soient remplies : les commanditaires doivent continuer à pouvoir exercer une influence au plan stratégique sur les tarifs, car ceux-ci ont une incidence sur la politique des transports, la politique financière et environnementale ainsi que sur l'aménagement du territoire. Il est donc attendu que les cantons disposent, dans la future gouvernance de l'ASP, d'un droit de codécision approprié au niveau stratégique, qui corresponde à leur responsabilité financière. De plus, myRIDE doit offrir aux clients une valeur ajoutée claire, entraîner une réduction des coûts à moyen terme et, dans l'esprit du service public, être également accessible aux personnes non familiarisées avec le numérique, aux enfants ou aux personnes qui souhaitent voyager de manière anonyme.

Séances et groupes de travail

En 2024, la CDCTP a tenu sept séances du comité ; elle s'est réunie en assemblée générale ordinaire le 16 / 17 mai à Neuchâtel et a organisé le 22 novembre un colloque sur les thèmes de la distribution et des tarifs ainsi que sur les mesures dans le domaine de la garantie des recettes. D'autre part, divers membres ont participé à différents groupes de travail, notamment sur des thèmes tels que la définition des objectifs, les orientations financières, la répartition des tâches en matière de surveillance des subventions, l'information des clients, la procédure d'établissement des horaires, le TRV et le transport de marchandises. Au nom du comité de la CDCTP, nous tenons à les remercier chaleureusement ici pour leur engagement !

La CDCTP : la conférence spécialisée de la CTP

La Conférence des délégués cantonaux des transports publics, en abrégé CDCTP, réunit l'expertise de tous les cantons en matière de transports publics. Les 26 délégués des transports publics sont tous organisés au sein de la CDCTP. Elle conseille sa conférence mère, la CTP, sur les questions relatives aux transports, encourage les échanges entre les cantons et élabore les bases techniques nécessaires à la formulation de prises de position et à la formation de l'opinion politique.

La CTP en bref

Tous les membres des gouvernements cantonaux suisses responsables des transports publics forment la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics CTP, qui a été fondée en 1993. Les buts et les tâches de la CTP sont les suivants :

- promouvoir et coordonner la collaboration entre les cantons d'une part, de même qu'entre la Confédération et les cantons de l'autre, dans le domaine des transports publics ;
- rédiger des positions en réponse à toutes les questions relevant du domaine d'intérêt de ses membres, notamment dans le cadre de consultations, d'auditions du Parlement fédéral ou en ce qui concerne la collaboration avec l'administration fédérale.

Depuis 2009, la CTP a son siège à Berne. Grâce à son secrétariat général, qui travaille à la Maison des cantons avec d'autres conférences gouvernementales et des directeurs, elle exploite les synergies et renforce la coopération intercantonale.

Prises de position

Au cours de l'année 2024, la CTP s'est exprimée sur les consultations suivantes :

- Consultation sur la réduction de la consommation d'énergie électrique dans les transports publics, prise de position du comité de la CTP du 19 janvier 2024
- Participation des milieux intéressés aux modifications de l'ordonnance OITRV, prise de position de la CTP du 5 avril 2024
- Consultation sur l'évolution de la RPLP, prise de position des comités de la CTP et de la DTAP du 16 mai 2024
- Consultation sur le crédit d'engagement TRV 2026-28, prise de position de la CTP du 24 septembre 2024
- Consultation sur l'ordonnance sur le CO₂, prise de position du comité de la CTP du 24 octobre 2024
- Consultation sur les cautionnements solidaires en faveur du chargement des automobiles, prise de position de la CTP du 9 décembre 2024

Auditions parlementaires

Une délégation de la CTP a participé aux auditions suivantes des Chambres fédérales au cours de l'année sous revue 2023 :

- CEATE-E : Révision totale de la loi sur le transport de marchandises, 12 avril 2024
- CTT-N : Perspective RAIL 2050, 1^{er} juillet 2024
- CTT-N : Financement de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques dans ce domaine et contributions d'investissement en faveur des installations privées de transport de marchandises pour les années 2025 à 2028, 1^{er} juillet 2024

Séances

- Séances du comité : 8 janvier / 15 mars / 5 avril / 7 juin / 14 août / 15 novembre 2024
- Assemblée plénière : 5 avril 2024
- Assemblée générale : 19 septembre 2024

Le comité



Laurent Favre, NE
Président
jusqu'au 19 septembre 2024



Fabian Peter, LU
Président
à partir du 19 septembre 2024



Carmen Walker Späh, ZH
Vice-présidente



Stephan Attiger, AG
à partir du 19 septembre 2024



David Eray, JU
à partir du 19 septembre 2024



Nuria Gorrite, VD
jusqu'au 19 septembre 2024



Esther Keller, BS
à partir du 19 septembre 2024



Carmelia Maissen, GR
à partir du 19 septembre 2024



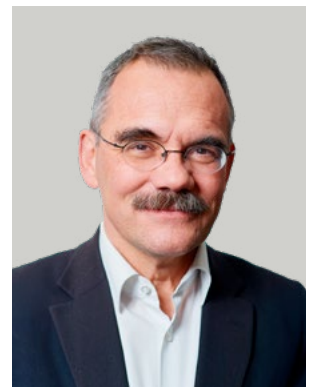
Isaac Reber, BL
jusqu'au 19 septembre 2024



Therese Rotzer-Mathyer, NW
à partir du 19 septembre 2024



Walter Schönholzer, TG



Jean-François Steiert, FR

Le secrétariat général de la CTP



Mirjam Bütler
Politologue lic.rer.soc.
Secrétaire générale



Markus Sieber
Dr phil.
Secrétaire général suppléant

Claudia Marthaler
Assistante de direction
jusqu'au 30 octobre 2024

Karin Starkermann
Assistante de direction
à partir du 1^{er} décembre 2024

Bilan

	Comptes 2024	Comptes 2023
ACTIF	391 704.71	335 606.77
Actifs circulants	391 704.71	335 606.77
Liquidités	384 341.71	335 606.77
Compte postal	384 341.71	335 606.77
Créances	7 363.00	-
Créances envers des tiers	7 363.00	-
PASSIF	391 704.71	335 606.77
Capitaux de tiers à court terme	7 939.95	69.75
Engagement	7 939.95	69.75
Engagement envers des tiers	7 939.95	69.75
Capital propre	383 764.76	335 537.02
Capital propre	335 537.02	299 556.81
Résultat de l'exercice Bénéfice + / Perte -	48 227.74	35 980.21

Compte de résultats

	Comptes 2024	Comptes 2023
PRODUITS	357 260.30	351 588.00
Cotisations des cantons	357 253.00	351 588.00
Autres produits	7.30	-
CHARGES	309 032.56	315 607.79
Charges de personnel	281 661.91	281 777.49
Participation aux conférences	345.50	714.64
Frais de déplacement / débours	257.01	72.00
Prestations de tiers	281 059.40	280 990.85
Charges administratives	9 149.75	16 305.70
Imprimés	191.90	1 523.95
Traductions	8 957.85	14 781.75
Consultant externe, Expertises	-	-
Assemblées	16 402.20	16 995.30
Charges du Comité	2 313.00	376.90
Charges Assemblées	10 900.05	15 888.20
Charges diverses assemblées	3 189.15	730.20
Communication	1 508.05	409.30
Site internet	1 508.05	409.30
Autres charges d'exploitation	190.65	-
Autres charges d'exploitation	190.65	-
Charges financières / Produits financiers	120.00	120.00
Charges d'intérêt	-	-
Frais compte postal	120.00	120.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE BÉNÉFICE (+ / PERTE -)	48 227.74	35 980.21

Les comptes annuels 2024 se soldent par un bénéfice de 48 227.74 CHF. Les fonds propres s'élèvent ainsi à 383 764.76 CHF au 01.01.2025.

Les comptes annuels de la CTP ont été vérifiés par l'organe de révision Von Graffenried SA. La société fiduciaire Von Graffenried SA a confirmé la conformité des comptes et la tenue professionnelle de la comptabilité.

Liste des membres

AU 31.12.2024

Attiger Stephan, AG (Vorstand)	Departement Bau, Verkehr und Umwelt
Biasotto Dölf, AR	Departement Bau und Volkswirtschaft
Camenzind Urban, UR	Volkswirtschaftsdirektion
Dähler Roland, AI	Volkswirtschaftsdepartement
Eray David, JU (Vorstand)	Département de l'environnement
Favre Laurent, NE	Département du développement territorial et de l'environnement
Gorrite Nuria, VD	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
Hess Josef, OW	Bau- und Raumentwicklungsdepartement
Keller Esther, BS (Vorstand)	Bau- und Verkehrsdepartement
Kessler Martin, SH	Baudepartement
Kolly Sandra, SO	Bau- und Justizdepartement
Maissen Carmelia, GR (Vorstand)	Departement für Infrastruktur, Energie und Mobilität
Maudet Pierre, GE	Département de la santé ed des mobilités (DSM)
Neuhaus Christoph, BE	Bau-, Verkehrs- und Energiedirektion
Peter Fabian, LU (Präsident)	Bau-, Umwelt- und Wirtschaftsdepartement
Reber Isaac, BL	Bau- und Umweltschutzdirektion
Rüegsegger André, SZ	Baudepartement
Rotzer-Mathyer Therese, NW (Vorstand)	Baudirektion
Ruppen Franz, VS	Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Schönholzer Walter, TG (Vorstand)	Departement für Inneres und Volkswirtschaft
Steiert Jean-François, FR (Vorstand)	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Tinner Beat, SG	Volkswirtschaftsdepartement
Tschudi Thomas, GL	Departement Bau und Umwelt
Walker Späh Carmen, ZH (Vizepräsidentin)	Volkswirtschaftsdirektion
Weber Florian, ZG	Baudirektion
Zali Claudio, TI	Dipartimento del territorio

Mutations au sein du personnel :

- GL : Thomas Tschudi a remplacé Kaspar Becker

Editrice

Conférence des des directrices et directeurs
cantonaux des transports publics CTP

Maison des cantons

Speichergasse 6

Case postale

3001 Berne

T 031 320 16 90

info@koev.ch

www.koev.ch

Rédaction

Mirjam Bütler

Markus Sieber

Karin Starkermann

© CTP 2025